



Premier feuillet
Au receveur

Le présent registre destiné aux Actes de Naissances, dans la commune de *Colombert* arrondissement de Boulogne, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, lequel contient *54* feuillets, a été coté par premier et dernier, et paraphé sur chaque feuillet, par nous, Président du Tribunal de première instance, conformément à l'article 41 du Code civil.

Fait à Boulogne, au Palais de Justice, le *7* Décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Au receveur

n° 1
Leconte
M^r Louis Théophile
Enfant légitime

L'An mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le treizième jour du mois de janvier, à midi, par devant nous, Jean Marie Hauffait, Maire, Officier de l'état civil de la Commune de Colombert, Canton de Desvres, arrondissement de Boulogne, Département du Pas de Calais, a comparu Leconte Théophile, âgé de quarante ans, profession de Carbonnier, demeurant à Colombert, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, qu'il a déclaré être né de lui en sa demeure, sise au Hloy, hameau de cette commune, le treize janvier courant, à huit heures du matin, et de dame Marie Coly, âgée de quarante ans, ménagère, domiciliée à Colombert, son épouse; auquel enfant il a été donné les prénoms de Elie Louis Théophile. Les dites présentations et Déclaration ont été faites en présence de Paul Solesme, âgé de quarante et un ans, instituteur public, et de Antoine Pillier, âgé de soixante-quatre ans, garde champêtre, tous deux domiciliés à Colombert, et ont, le comparant et les témoins signé avec nous le présent acte, après lecture.

Solesme
Pillier
Hauffait

n° 2
Manquez
Didonie Cimence
Enfant légitime

L'An mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le dixième jour du mois de février, à midi, par devant nous, Jean Marie Hauffait, Maire, Officier de l'état civil de la Commune de Colombert, Canton